



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante

Sous-direction stratégie et qualité des formations  
Département des formations de santé

DGESIP A1-4

Affaire suivie par :

Anne-Rebecca CHIKANDE

Tél : 01 55 55 79 36

Mél : [anne-rebecca.chikande@enseignementsup.gouv.fr](mailto:anne-rebecca.chikande@enseignementsup.gouv.fr)

1 rue Descartes

75231 Paris SP 05

**Direction générale  
de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle**

Paris, le 11 DEC. 2023

La directrice générale de l'enseignement  
supérieur et de l'insertion professionnelle

à

Mesdames et Messieurs les Présidents  
d'universités  
Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'UFR de santé  
Mesdames et Messieurs les responsables  
administratifs

**Objet :** Modalités d'accès aux formations de médecine, de maïeutique, d'odontologie et de pharmacie pour les candidats extracommunautaires – campagne 2023 – 2024

**Références :**

- Article R.631-1-5 du code de l'éducation
- Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Arrêté du 13 décembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne

Les modalités d'accès aux études de santé en France, pour les étudiants non ressortissants de l'Union européenne, disposant de diplômes de santé étrangers ou en cours d'études de ces mêmes formations, ont été modifiées dans le cadre de la réforme sur les études de santé en 2020 et appliquées dès 2021.

Si les procédures appliquées depuis cette date, pour l'accès aux études de santé en France des étudiants étrangers (PASS/LAS et « dispense d'études »), restent inchangées pour cette campagne, le calendrier a lui été avancé.

Afin d'organiser le recrutement de ces candidats dans le respect des textes réglementaires, veuillez trouver le document ci-joint relatif aux modalités de traitement de ces demandes, accompagné d'un logigramme permettant une lecture synthétique des différentes procédures.

Je me tiens à votre disposition, avec mes services, pour toute question relative à ce sujet et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, en l'assurance de toute ma considération.

Anne-Sophie BARTHEZ